

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/04/2021

Dossier complet le :

20/04/2021

N° d'enregistrement :

2021-11012

1. Intitulé du projet

Défrichement d'une surface de 2.25 hectares pour l'installation d'une entreprise, lauréate du plan de relance, sur un secteur d'extension de zone d'activités.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Domme - Villefranche du Périgord

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Cassagnole Jean Claude - Président de la communauté de communes Domme
Villefranche du Périgord

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 1 4 4 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Défrichement d'une surface boisée de 2.25ha
b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 2.25 ha visant à l'implantation d'une entreprise locale.

Des travaux d'abattage des boisements puis de dessouchage seront exécutés sur partie des parcelles cadastrales C652 et C653 afin d'accueillir les constructions et aménagements (accès depuis la RD 58, desserte en réseaux) nécessaires à cette activité d'exploitation de substances minérales.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet soumis à demande d'examen au cas par cas sont les suivantes:

- Répondre à une demande d'installation d'une entreprise locale, lauréate du plan de relance, spécialisée dans l'exploitation et la commercialisation de substances minérales (exploitation d'argile bentonite notamment) . Cette structure professionnelle dispose d'un autre site de production sur la commune de Mazeyrolles à une distance approximative de 2 km du secteur de projet objet de la présente demande examen cas par cas.
- Permettre le développement du site d'activités économiques déjà constitué, dénommé "les Pierres Blanches"
- Assurer une intégration adaptée de l'activité future dans son environnement en prévoyant le maintien (ou création) de franges boisées sur les abords de certaines limites

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principales étapes de la phase travaux sont les suivantes :

- Travaux de nettoyage et d'abattage d'arbres
- Dessouchage
- Travaux de terrassement pour l'implantation de l'accès depuis la route départementale n°58
- Travaux de terrassement pour le passage des réseaux enterrés (assainissement, eau potable, réseaux secs)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La phase d'exploitation concernera l'édification des constructions de stockage et de traitement de l'entreprise ainsi que les flux qui en découleront.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'avis de l'autorité environnementale conformément aux prescriptions du tableau annexé à l'article R122-2 relatif à l'évaluation environnementale au cas par cas
- Demande d'autorisation de défrichement
- Demande de permis de construire
- Demande de permission de voirie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	2.25 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La croix d'empéoute
24550 MAZEYROLLES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 1' 0 5" 49 Lat. 44° 6 8' 8 0" 76

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition des eaux superficielles et eaux souterraines du bassin Adour-Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches (FR7200672 - COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLÉE DU CÉOU, FR7200729 - COTEAUX DE LA VALLÉE DE LA LÉMANCE) sont placés à plus de 10km.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit le défrichement d'un taillis de châtaignier d'environ 2.25 ha dont les déchets seront évacués et valorisés en filière adaptée. De plus, la construction des bâtiments de stockage et la création de l'accès nécessiteront des terrassements. Les déblais seront réutilisés sur site autant que possible, les éventuels matériaux excédentaires seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le défrichement de l'emprise projet implique la suppression d'une surface boisée (taillis en mélange de châtaigniers et quelques pins). Une grande partie de cette surface a été exploitée récemment (déboisement de la parcelle C653 - cf. annexe n°3). Placé en extension d'un tissu urbain constitué (habitat -parcelles 809, 851, 793 & économique parcelles 1052, 1051, 876...), le secteur de projet ne se trouve dans aucune trame verte ou bleue définie dans la cartographie des continuités écologiques régionales (cf. annexe supplémentaire)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet entamera l'espace forestier existant (pour partie en taillis) en vue d'accueillir une nouvelle activité économique sur le secteur d'extension de la zone d'activités "Les pierres blanches". Aussi, l'emprise du projet s'inscrit dans une zone constructible de la carte communale. Ce secteur constructible réservé à l'implantation d'activités économiques, dénommé Ua, a été étendu lors de la révision du document d'urbanisme menée en 2015 pour permettre le développement du site d'activités actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur de projet est exposé aux risques naturels suivants : - retrait gonflement des argiles (aléa fort) (cf. annexe supplémentaire), - sensibilité forte au risque feux de forêt (cf. annexe supplémentaire), - risque sismique très faible (risque sur l'ensemble de la commune de Mazeyrolles), - potentiel du radon des formations géologiques faible (catégorie 1 sur l'ensemble de la commune de Mazeyrolles),
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafic lié aux engins de travaux publics dans la phase travaux. L'implantation d'une entreprise générera en phase d'exploitation des déplacements de poids lourds.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les opérations d'arrachage et de dessouchage sont une source de bruit en phase chantier de même que les travaux de construction. En phase exploitation, les nuisances sonores proviendront principalement des déplacements motorisés et du fonctionnement de certaines machines. Toutefois, celles-ci ne seront pas significatives et seront de plus atténuées par le maintien (ou création) d'un cordon boisé sur partie des limites.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase travaux pourra être source de vibrations ponctuelles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☐	L'activité future engendrera des émissions lumineuses. Toutefois, ces éclairages seront limités aux besoins de l'exploitation et ne sauraient être permanents sur la journée. Le projet est situé en prolongement d'une zone urbanisée source d'émissions lumineuses (éclairage public, habitat notamment).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront collectées et rejetées dans le milieu naturel en adéquation avec les réglementations et le site.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet de défrichement ne générera pas d'effluents. L'installation d'une entreprise sera pour sa part à l'origine de la création d'eaux usées (sanitaires pour les employés évoluant sur site, lavage des machines). Celles-ci seront traitées conformément aux réglementations en vigueur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les opérations de dessouchage vont produire des déchets (déchets verts, souches...). De même, les opérations de terrassements conduiront à la création de déchets non dangereux. Ces déchets seront traités de manière adaptée.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit :

- le maintien (ou création) de bandes boisées d'essences locales (le long de l'axe routier bordant le site de projet, sur certaines limites séparatives)
- de circonscrire les surfaces à défricher aux besoins de l'activité

Ces mesures déclinées ci-avant vont contribuer à intégrer ce secteur à son contexte en :

- favorisant la biodiversité par les végétaux d'essences locales qui la constituent
- offrant un habitat et des couloirs de déplacement à la faune locale
- contribuant au drainage des eaux pluviales
- minimisant les nuisances générées potentiellement par l'entreprise (déplacements motorisés notamment)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement a été conçu pour favoriser l'intégration de l'activité future dans son environnement. Aussi, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire comme tendent à le démontrer les éléments suivants:

- Les boisements concernés par les travaux ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière
- Les boisements ne sont pas intégrés dans la trame verte et bleue régionale
- L'urbanisation de ce secteur est prévue dans le document d'urbanisme communal (carte communale)
- Le projet se situe dans un environnement peu sensible et en continuité du tissu urbain (habitat, activités économiques)
- Des mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet de défrichement et d'aménagement ont été prévues (maintien ou création de bande boisée en particulier)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Cet aménagement va permettre d'accueillir une entreprise locale et conduire à une modification de l'usage du sol. Cette évolution de l'occupation des sols a été validée par la dernière révision de la carte communale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Cartographie des continuités écologiques régionales (partie 5) - Exposition au risque retrait gonflement des argiles (partie 5) - Cartographie "Approche de la zone sensible au risque d'incendie de forêt" (partie 5) - Extrait du zonage de la carte communale opposable (partie 4) - Les lauréats du fond d'investissement, plan France relance (partie 4) - Caractéristiques du projet de défrichement (partie 4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Martial de Nabirat

le,

16 avril 2021

Signature

A circular official stamp from the 'MAIRIE DE SAINT MARTIAL DE NABIRAT' with the number '24250' in the center. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

Socle de données de référence - Lien ISIGEO - CART@DS - SCAN25TOPO WM 10-2018 (©IGN)

Annexe : Zone d'activités « Les Pierres Blanches », commune de MAZEYROLLES

Photographies du site en date du 22 mars 2021

Prise de vue 1



Demande examen cas par cas – Commune de Mazeyrolles

Prise de vue 2



Demande examen cas par cas – Commune de Mazeyrolles

Prise de vue 3



Demande examen cas par cas – Commune de Mazeyrolles

Prise de vue 4

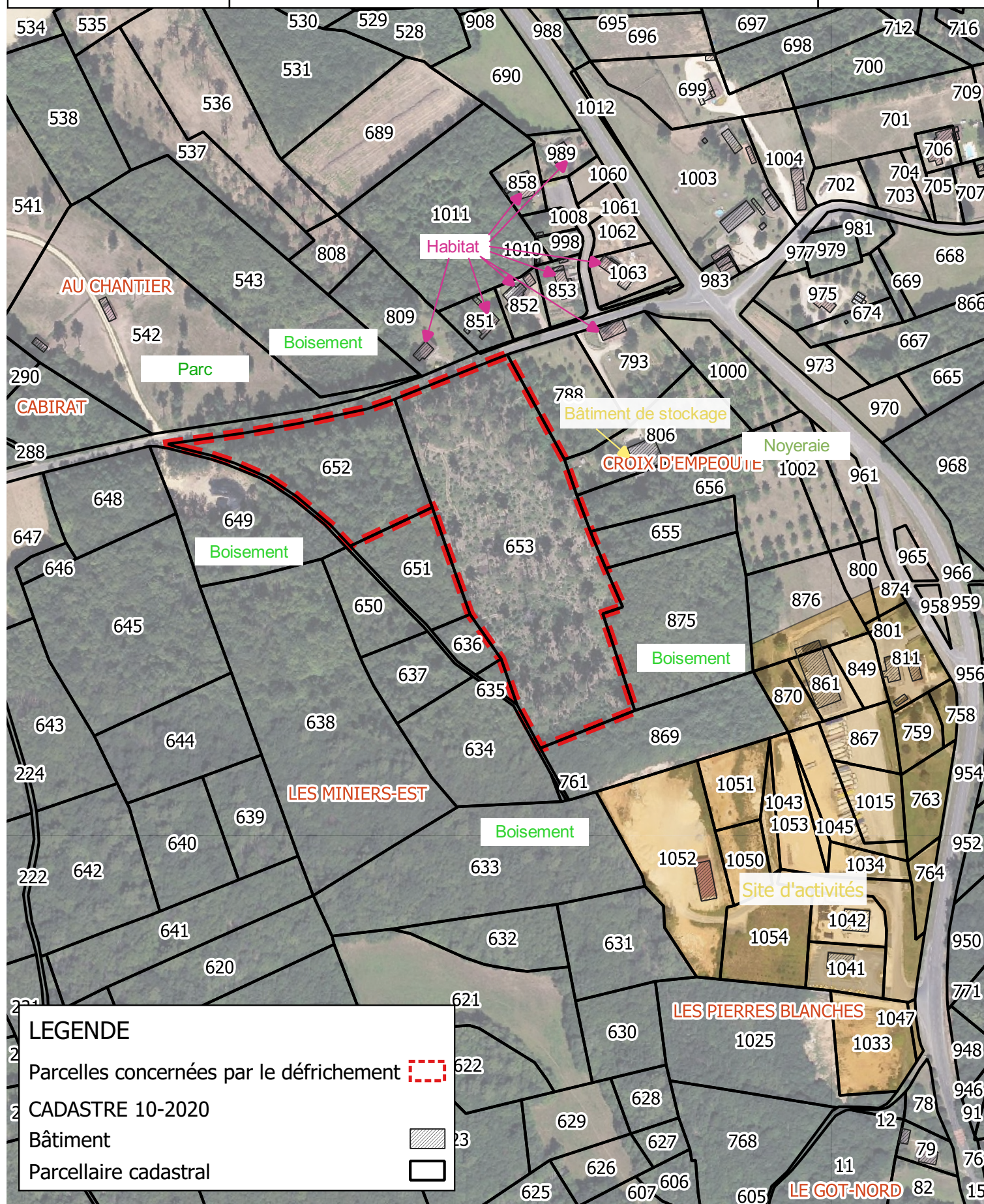


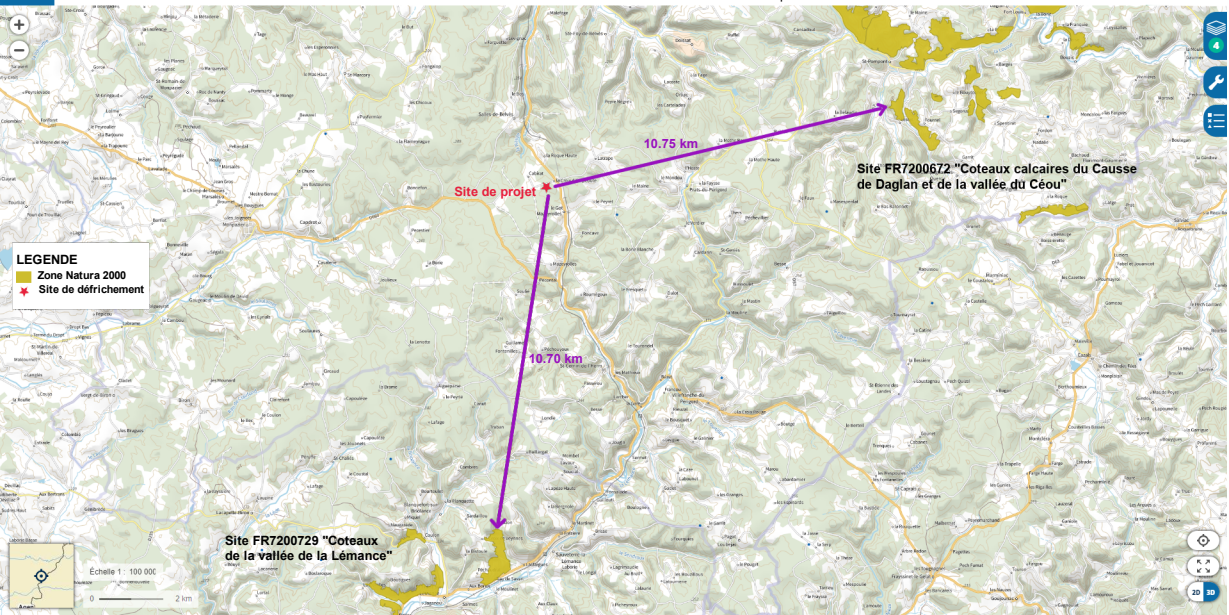
Demande examen cas par cas – Commune de Mazeyrolles

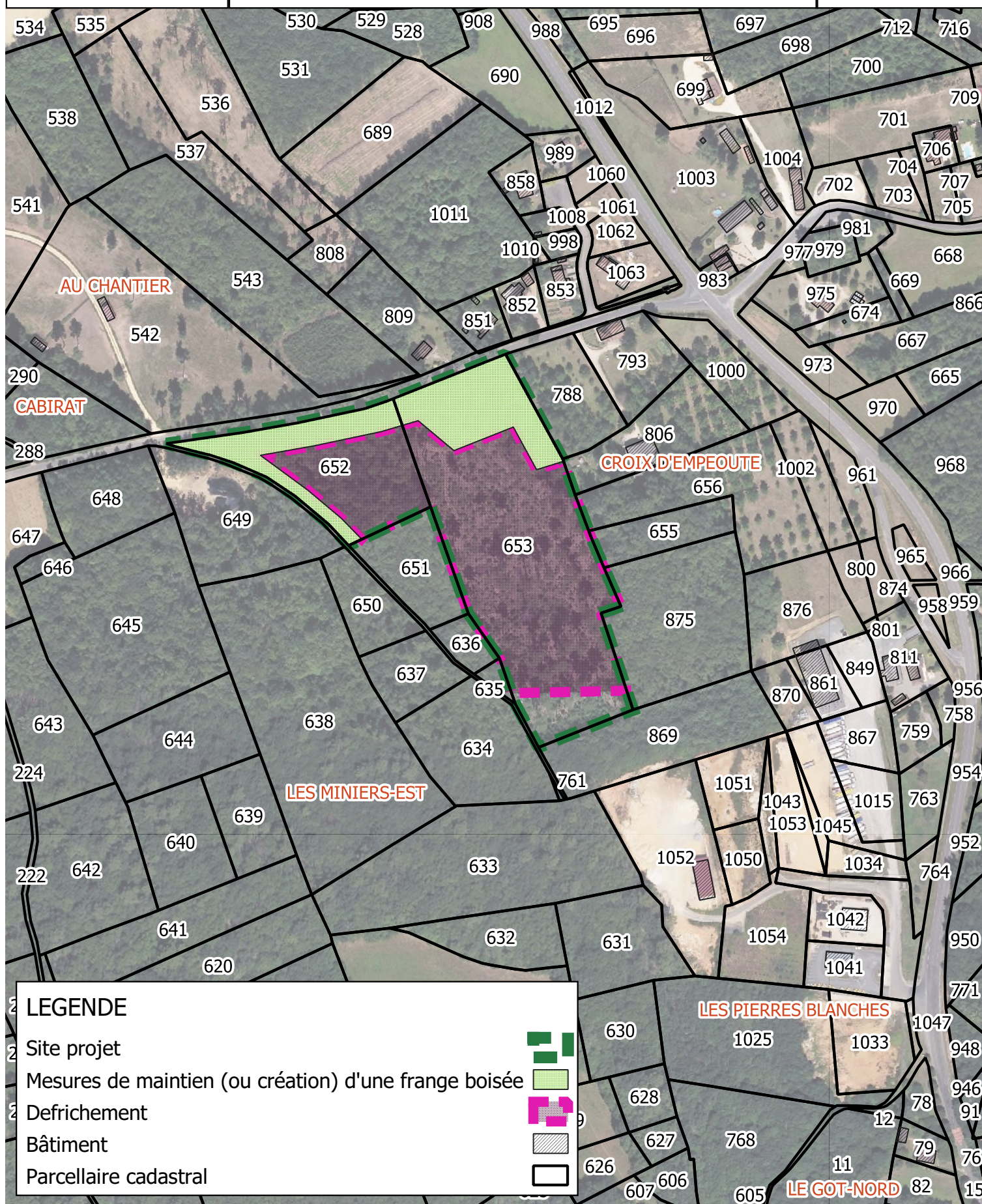
Examen au cas par cas
Défrichement d'un boisement sis au lieu dit "La croix d'empéoute", commune de Mazeyrolles

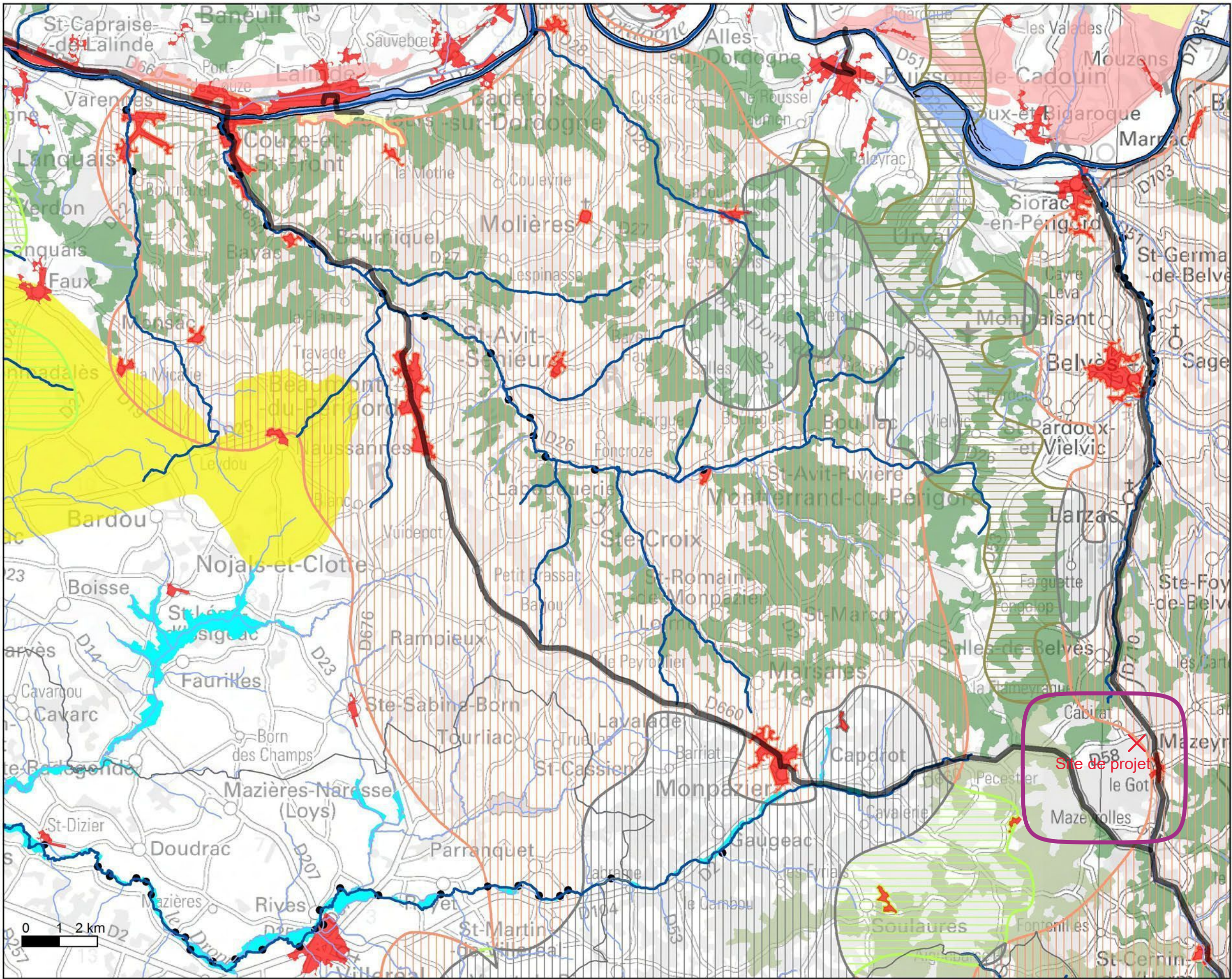
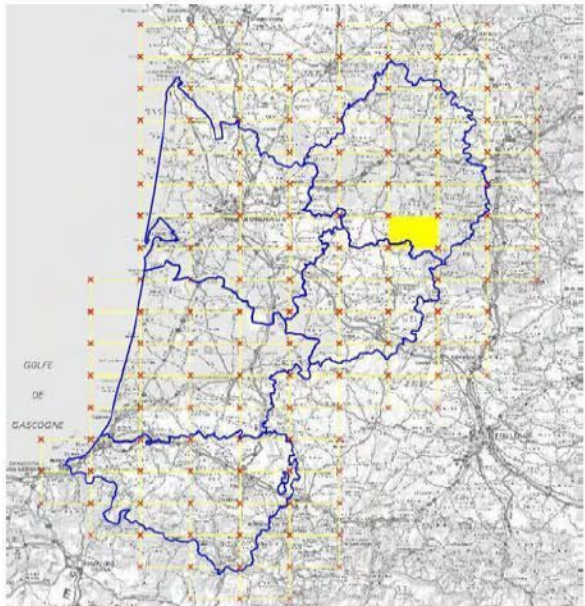
5- Plan des abords au 1/3500° (photo aérienne 2017)

NORD









- Réservoirs de biodiversité** dont obligatoires
- Multi sous-trames
 - Boisements de feuillus et forêts mixtes
 - Boisements de conifères et milieux associés
 - Systèmes bocagers
 - Milieux humides
 - Pelouses sèches
 - Landes
 - Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
 - Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
 - Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
 - Milieux côtiers : dunaires et rocheux
 - Milieux rocheux d'altitude
 - Enjeu spécifique chiroptères
- Corridors**
- Multi sous-trames
 - Boisements de feuillus et forêts mixtes
 - Boisements de conifères et milieux associés
 - Systèmes bocagers
 - Milieux humides
 - Pelouses sèches
 - Landes
- Cours d'eau**
- Cours d'eau de la Trame Bleue
- ELEMENTS FRAGMENTANTS**
- Infrastructures linéaires de transport**
- Autoroutes ou type "autoroutier"
 - Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v/j
 - Ligne à Grande Vitesse (LGV)
 - Voies ferrées électrifiées
- Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue**
-
- AUTRES ELEMENTS**
- Zones urbanisées > 5 ha
 - Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
 - Limites de la région
 - Limites des départements

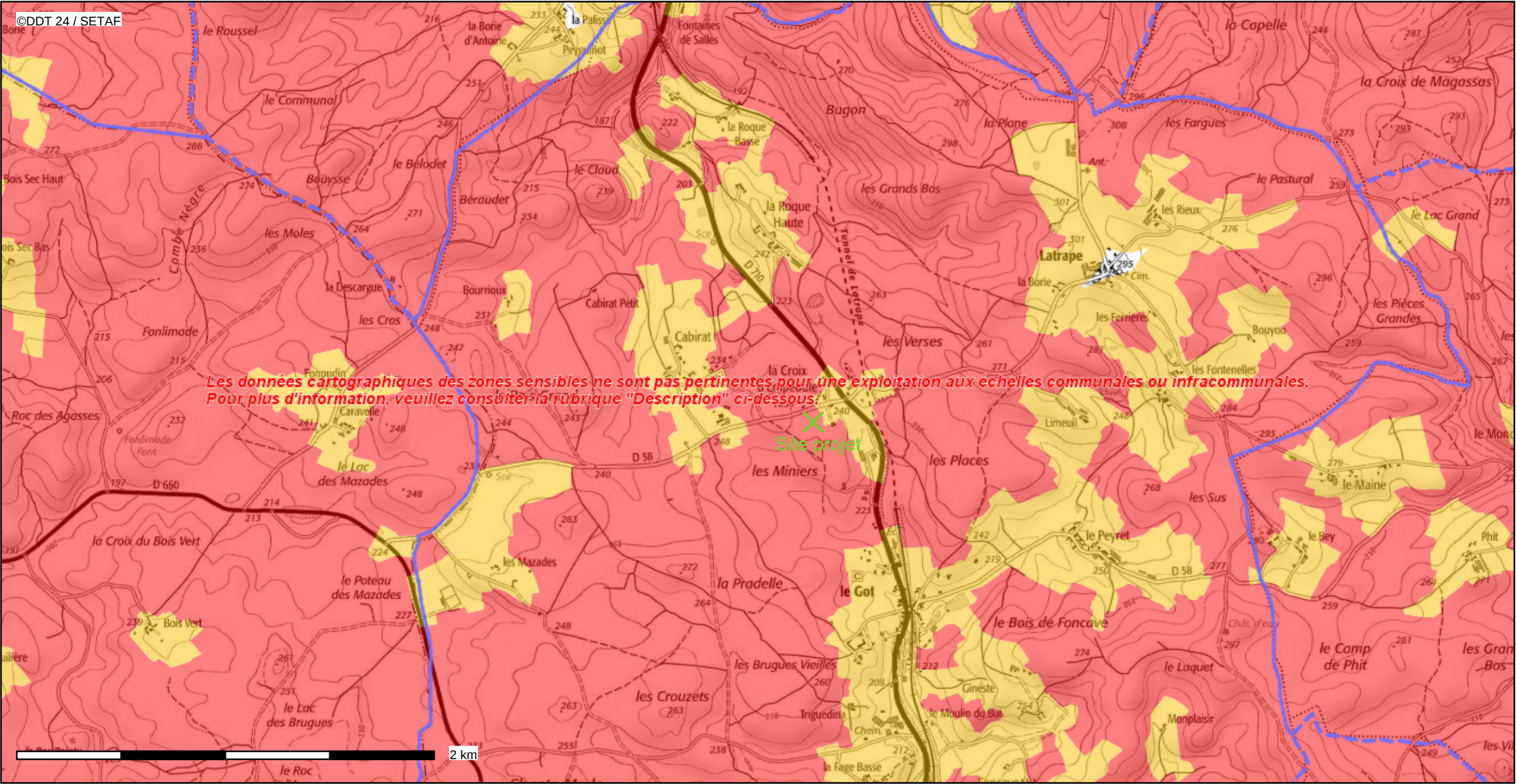
Attention : la cartographie est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom. Il convient également de s'appuyer, pour son utilisation ou son interprétation, sur les autres parties de l'état des lieux des continuités écologiques régionales.

Approche de la zone sensible au risque d'incendie de forêt en Dordogne



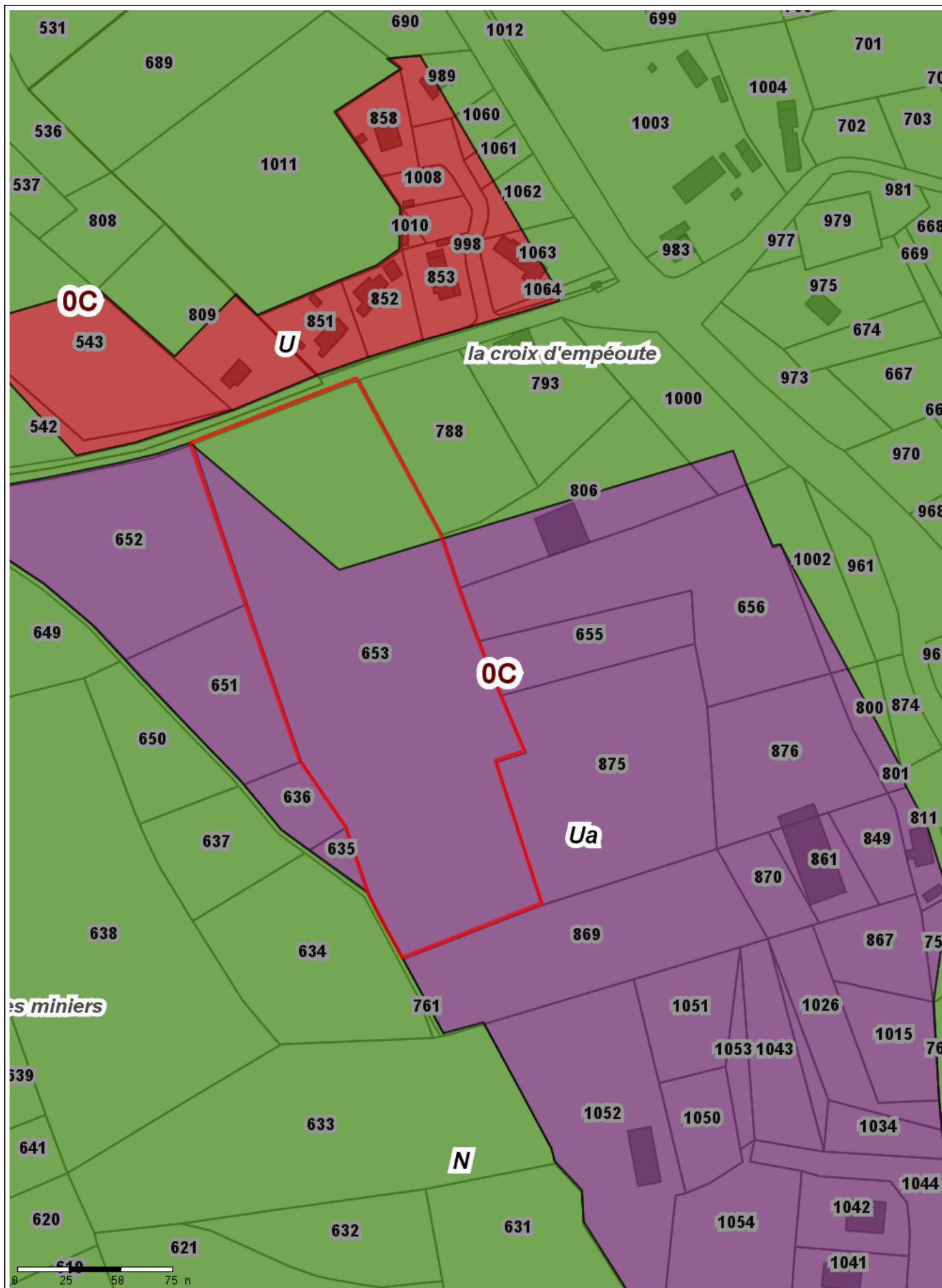
Conception : DDT 24
Date d'impression : 07-04-2021

- Limite Département
- Limite Commune
- Zones sensibles Incendies
- Bois, forêt, landes, garrigues, plantations ou rel
 - Zone périphérique de 200m non superposée



Description :
Approche de la zone sensible au risque d'incendie de forêt en Dordogne

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ET)



- **Cadastre/limite administrative**

- ☐ **Parcelles cadastrales**

EDIGEO (infos)

 Parcelles

- ☐ **Sections cadastrales**

 sections

- ☐ **Complément Batiments (bdtopo - différentiel)**

 Bâtiment
indifferencie

 Bati remarquable

 Bati industriel

- ☐ **Batiments (EDIGEO)(infos)**

 Bâtiment

- ☐ **Limites communales**



-

- ☐ **Centre-bourgs des communes**

 Préfecture

 Sous-préfecture

 Chef-lieu de canton

- **Urbanisme- zonage**

- ☐ **Zones urbanisées**

 Habitat

 Activité

 Destination mixte
habitat/activité

 Tourisme et loisirs

 Equipements

- ☐ **Zones naturelles**

 zones naturelles
strictes

 activité

 Tourisme et loisirs

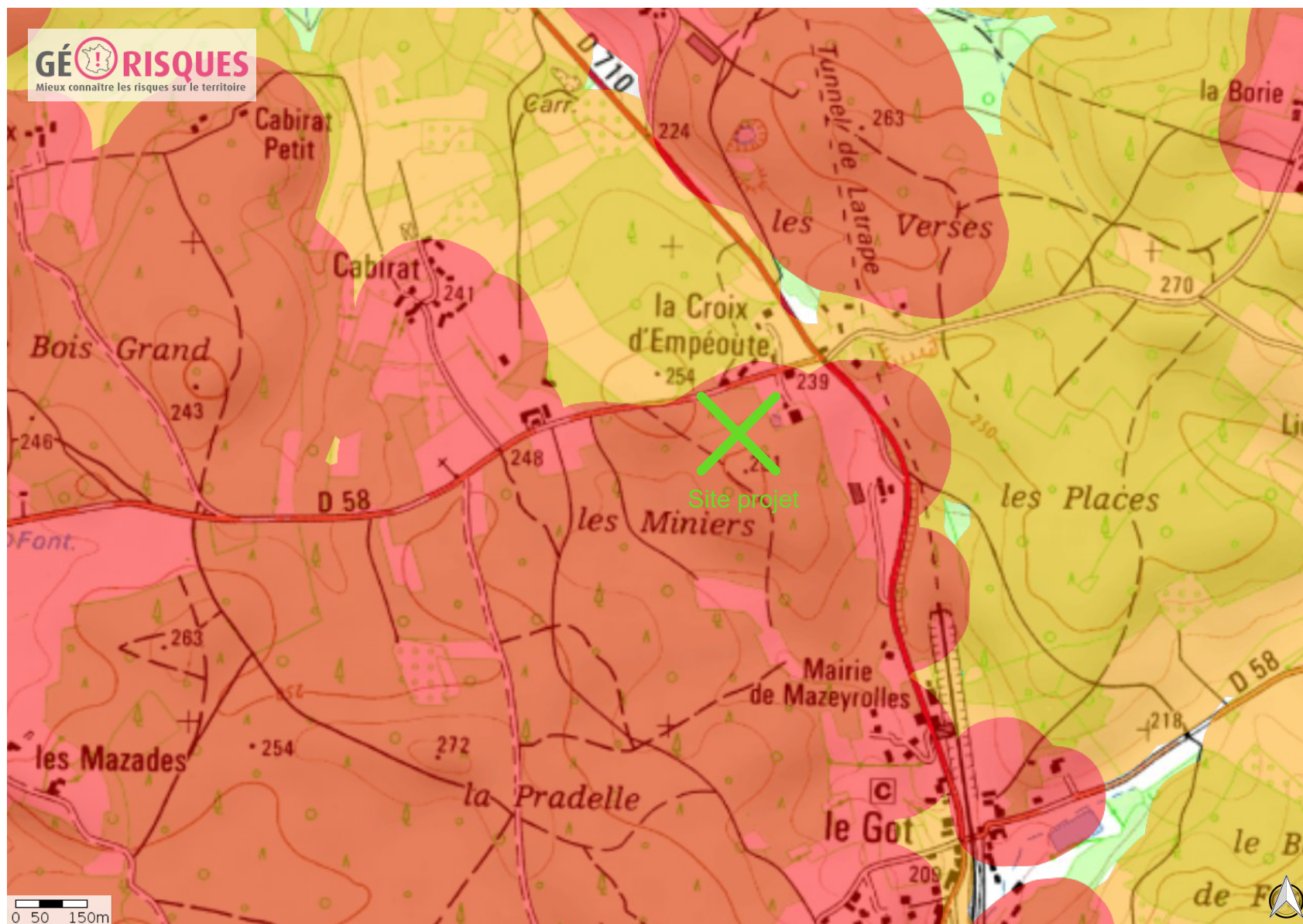
 Equipement

 secteur de carrière

- ☐ **Limites des zones d'urbanisme**

 Zonages

La croix d'empéoute, commune de Mazeyrolles



Exposition au retrait-gonflement des argiles

- Exposition forte
- Exposition moyen
- Exposition faible